

Cette dernière pièce est une petite bluette pleine de finesse et d'esprit qui a été très bien jouée par M. Didier et M^{lle} Louvenard.

La Calomnie, représentée pour la première fois sur la scène du Théâtre-Français le 20 février 1840, nous reporte à une époque déjà éloignée et qui aujourd'hui fait partie du domaine de l'histoire.

Nous ne voulons pas analyser la pièce, ce serait lui ôter toute sa valeur; mais il nous est permis de l'approuver comme un chef-d'œuvre d'observation philosophique et morale.

Tous les personnages y ont un emploi marqué; pas de rôle inutile.

Tous les types y sont tracés de main de maître.

L'action se passe dans l'hôtel des bains à Dieppe.

Nous ne pouvons dire comment la pièce a marché sur notre scène, car, à notre grand regret, nous n'avons pu assister à la représentation. Toutefois, le nom des interprètes, en tête desquels figure M. Steiner, est pour nous une garantie du succès le plus complet.

A. V.

FAITS DIVERS

Les derniers renseignements confirment l'heureuse nouvelle que, depuis ces derniers jours, une amélioration sensible s'est produite dans l'état sanitaire de Paris.

— La Banque de France a fait remettre 30,000 fr. au ministre de l'intérieur en faveur des familles des cholériques.

— Le baron James de Rothschild a envoyé 20,000 fr. à la souscription ouverte en faveur des victimes de l'épidémie. Un monsieur Jean-Louis Grefulhe s'est inscrit à sa suite pour une somme de 50,000 fr. à qu'il prie le ministre de répartir entre tous les départements atteints par le fléau.

— Le ministre de l'intérieur a reçu les deux lettres suivantes :

« Monsieur le ministre.

« Désirant donner aux familles atteintes par le choléra un témoignage de notre sympathie, nous avons l'honneur de remettre sous ce pli à Votre Excellence la somme de 10,000 francs que nous la prions de vouloir bien leur distribuer à titre de secours.

« Nous sommes, etc.

« Emile Péreire. — Isacré Péreire. »

Monsieur le ministre.

« Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli la somme de 20,000 francs, que nous vous prions de distribuer, à titre de secours, aux familles atteintes par le choléra. Nous nous faisons un devoir de donner à ces familles un témoignage de notre sympathie.

Deux des administrateurs de la société générale du Crédit Mobilier.

« Isacré Péreire, — due de Galliera. »

— On parle d'organiser une loterie de bienfaisance en faveur des victimes du choléra. Le capital serait de 4 millions; deux millions de secours, un million et demi de lots, un demi-million de frais. L'opération serait confiée à une compagnie financière.

— Aux époques d'épidémies, la peur fait autant de victimes que le fléau, sinon davantage. A ce sujet, une publication spéciale raconte la piquante anecdote qui suit :

C'était en 1832, à Paris. Le professeur Récamier (qui n'était pas un sot) est appelé au chevet d'un cholérique. Il trouve un moribond : face cyanosée, crampes par tout le corps, etc.

Après un examen scrupuleux, le sage docteur se prend à sourire, jette les couvertures du malade au-delà du lit, puis, à tour de bras, lui administre une correction... paternelle.

L'indignation des assistants était au comble. Elle gagne le moribond qui, par un suprême effort, sans doute de sa couche, se rue sur le docteur qui s'esquive, le poursuit jusqu'au premier étage et là...

— Comment vous trouvez-vous ? lui dit Récamier.

— Mais, dit le malade stupéfait, je n'ai... plus de crampes.

— Je le crois sans peine... Mais après un si bel exercice, il vous faut du repos, quelques tasses de tilleul, et... vogue la galère !

Le pseudo-cholérique fut sauvé, bien entendu.

— Il résulte du rapport présenté récemment au ministère du commerce d'Angleterre par le capitaine Tylet sur le chemin de fer qu'exécute en ce moment la Compagnie Fell-Brassey pour la traversée du mont Genis, qu'en attendant la complète exécution du tunnel entre Modane et Bardonnèche, qui ne pourra être achevé qu'en 1872 et avec une dépense totale de 170 millions environ, il sera possible de passer les Alpes en chemin de fer avec une vitesse triple de celle actuellement obtenue et avec plus de commodité et de sécurité que par la route actuelle. Le trajet entre Suze et Lansbourg sera de 4 heures et demie sur une ligne de 77 kilomètres, ayant des pentes maximum de 0,08. Quand le tunnel sera achevé, le trajet ne pourra pas employer moins de 3 heures.

— On écrit de Berck, (Pas de Calais) :

Le bateau, la *Sainte-Marie*, monté par sept hommes et un mousse était parti le 19 octobre, à midi. La mer était calme, les filets étaient tendus à vue de terre, lorsque le temps changeant tout à coup, le patron coupa ses filets, et chercha à regagner le rivage, mais à l'instant même, la tempête éclata avec plus de fureur. Le mâât fut brisé, le vent poussa les vagues à l'arrière de la barque qui bientôt fut envahie. Les marins qui s'accrochèrent des mains aux bords du bateau en furent arrachés, Pierre Rivet, matelot de l'Etat en congé, et Brasseur, du Crotoy, ont pu seuls résister. Rivet, c'est le fils aîné du patron, a vu périr sous ses yeux son père et son jeune frère. Le père tenait son enfant serré contre sa poitrine, comme s'il avait voulu le disputer à l'orage. La même vague les a emportés tous les deux.

Tandis que ce drame s'accomplissait, quelques marins intrépides, dont nous regrettons de ne pouvoir citer les noms, avaient pu mettre un canot à la mer. Franchissant les brisants à force de persistance, atteignant enfin la barque, ils y trouvèrent Rivet presque mourant, il avait la poitrine déchirée; Brasseur était épuisé; à peine l'eût-on déposé dans le canot, qu'il s'évanouit. Les autres victimes de cette journée déplorable, Scotte, Poutrel et Margollé laissent trois veuves et neuf enfants sans ressources.

Le gouvernement et certainement sa main tutélaire sur ces malheureuses familles si cruellement éprouvées, et la bienfaisance publique ne les oubliera pas non plus.

Maintenant qu'il nous soit permis d'émettre une seule et unique réflexion :

Les naufrages si nombreux à Berck, ont toujours ou presque toujours lieu sur les brisants et à pu de distance du rivage. Dans les gros temps, la mer est là si furieuse qu'il est impossible à un nageur, quel qu'il soit, d'y résister. On pense que si le commissaire de la marine exigeait que les amateurs de Berck, qui exposent à la mer des bateaux non pontés, et si dangereux, munissent leur équipage de ceintures de sauvetage, les secours pourraient être efficaces à l'égard des hommes soutenus sur l'eau, et les naufrages pourraient avoir et très souvent une issue moins fatale.

— On s'entretient beaucoup à Nancy de la disparition de M. Guérard, directeur de la Caisse d'épargne et du Mont-de-Piété. Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet de cette fuite inexplicable qui a grandement surpris la population.

On a fait lundi à Paris, sur le quai de la Conférence, l'essai d'un omnibus à locomotive. Cette expérience a réussi dans une certaine mesure, c'est-à-dire que si la traction est aussi régulière que possible, les temps d'arrêt prennent beaucoup de temps et la manœuvre est comparativement difficile.

— Un soir de la semaine dernière, une vieille femme, portant un enfant sur les bras, demandait l'aumône aux consommateurs du café de Madrid. Elle était en contradiction avec le règlement; mais quand la faim parvint à la prudence se tait.

Parmi les élégants buveurs se trouvait un gandin de la plus belle venue, ganté, pompadour, frisé, habillé au dernier goût. Quand la pauvre mendicante fut arrivée devant lui, il se contenta de répondre :

— Désolé, mais je n'ai que des louis de cent francs sur moi. Si vous avez à me rendre ?

Il souriait ironiquement en regardant le visage de la pauvre que contractait un

quinze années, à partir dudit jour quinze octobre courant, et finir le quinze octobre mil huit cent quatre-vingt. Laquelle société a pour objet la fabrication, soit à façon, soit à forfait, de l'article de Roubaix, soit par voie de tissage à la main, soit par tissage à la mécanique, et la vente des produits réalisés en gros suivant l'usage de Roubaix;

Que le capital social est fixé à un million cent quarante mille six cent trente-neuf francs quatorze centimes, fourni par quart, par chacun des associés, et représenté :

1° Par la somme de cinq cent quarante mille deux cent huit francs trente-huit centimes qui se compose : des espèces en caisse s'élevant à six mille six cent quatre-vingt-quatorze francs dix centimes; du portefeuille, s'élevant à quatorze cent quatre-vingt-seize francs cinquante-trois centimes; des marchandises générales, s'élevant à quatre cent quatre-vingt mille sept cent soixante francs soixante-quinze centimes; du mobilier industriel, s'élevant à vingt-cinq mille francs, ainsi que cela est constaté par un état annexé audit acte de société.

2° Par la somme de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-

triste et amer sourire, quand un monsieur âgé, présentant un billet de banque de cinquante francs à la vieille femme, lui dit simplement :

— Rendez à monsieur.

Pour ne pas se faire huer, le beau monsieur a dû donner son louis d'or de cent francs, sans même recevoir en retour le billet de banque qu'on lui proposait.

— Nous lisons dans l'*Indépendance belge* :

« Un drame horrible — un meurtre suivi d'une tentative de suicide. — s'est accompli lundi matin, vers six heures et demie, à Bruxelles, dans la maison de la rue de Namur qui porte le n° 28. Une descente de justice a eu lieu aussitôt. On se fait aisément une idée de l'émotion que l'événement a causée dans le quartier.

Voici les renseignements qui ont été recueillis sur cette tragique affaire, et que nous donnons sous toute réserve.

Le sieur Gérard, né à Namur le 5 janvier 1810, âgé par conséquent de près de 36 ans, était établi depuis longtemps à Bruxelles dans la maison n° 28 de la rue de Namur, où il exploitait un commerce d'épicerie, comestibles, vins et liqueurs, — qui n'avait fait que prospérer. Gérard était marié à une Anglaise un peu plus âgée que lui (elle était née à Stanford en 1808).

Le matin, le mari s'était levé de très bonne heure, selon son habitude, et il venait de déjeuner, lorsque, tout-à-coup, s'emparant d'un revolver à quatre coups, il le dirigea vers sa femme et lui lâcha trois coups presque à bout portant.

La malheureuse tomba morte, baignant dans son sang. Gérard se tira ensuite le quatrième coup sous le menton; la balle lui laboura la face sans causer la mort. Il paraît qu'il a alors essayé de se couper la gorge avec un rasoir, mais sans y réussir complètement.

Au bruit de la quadruple détonation, on accourut de toutes parts. Des médecins furent requis par la police, et, après avoir reçu les premiers soins, Gérard fut conduit à l'hôpital St-Jean, où l'on transporta aussi le cadavre de sa femme.

Les blessures de Gérard sont graves et laissent peu d'espoir de guérison.

On ne sait quel motif assigner au meurtre commis par le sieur Gérard. Deux versions circulent à ce propos.

D'après la première, le malheureux aurait le cerveau dérangé et aurait agi sous l'empire d'un accès de démence.

Il y a quelques mois, en effet, Gérard, en rentrant chez lui le soir, fit une chute terrible du haut en bas de l'escalier de sa cave, dont la porte était restée ouverte par mégarde. Il fut grièvement blessé à la tête, et depuis cette époque, il paraissait, au dire de personnes honorables, qu'une certaine incohérence se remarquait dans les propos de Gérard, ce qui aurait fait croire à une lésion plus ou moins grave du cerveau. Il est certain, du moins, que depuis la chute en question, Gérard fut constamment malade.

D'après une autre version, Gérard aurait eu le caractère aigri et le cerveau très affaibli par suite de pertes assez considérables qu'il aurait essayées récemment en allant tenter la fortune dans des établissements de jeux, et c'est à la suite de reproches assez vifs que lui adressait sa femme qu'il aurait, sous l'empire d'une violente colère, commis l'acte coupable qui a eu de si fatales conséquences.

Nous le répétons, nous ne mentionnons ces bruits que sous toute réserve. La justice sans doute éclaircira le fait.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 octobre. Les affaires ont été aujourd'hui ont été fort animées dans le sens de la baisse, malgré les chiffres du bilan de la Banque de France qui éloignent encore la perspective d'une augmentation de l'escompte. Cependant, la Rente, l'Italien et le Mobilier montrent une fermeté relative de bon augure. Les offres portent principalement sur les actions et les obligations des chemins de fer étrangers qui ont encore éprouvé une dépréciation notable. La Rente reste à 67,92 1/2, après avoir fait 68,02 1/2 au plus haut et 67,90 au plus bas. L'Italien finit à 65,35 après 65,40 et 65,20. Le Mexicain est tenu de 48 à 48 1/2. Parmi les chemins français, le Lyon a faibli à 850. Les Lombards sont tombés de 425 à 407,50 pour se relever à 416,25. Les Sardes finissent à 215 après 210, les Romains à 165 après 150, le Saragosse à 251,25 et le Nord d'Espagne à 195 après 202,50. Le Comptoir d'escompte est à 992,50, la Société générale à 616,25, l'immobilière à 540. Les

un francs trente-six centimes, se composant des créances à recouvrer et dues à l'ancienne société de fait qui a existé entre les parties et constatées au dernier inventaire.

Et enfin que M. Henri-Antoine-Joseph Wattel-Prus fils est seul gérant de la société et aura seul la signature sociale, mais sans pouvoir en faire usage, non plus que de la raison sociale, pour aucun acte ou aucune opération étrangère à la société; et qu'à ce titre il aura la direction et la surveillance de l'entreprise sociale.

Roubaix, le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante-cinq.

Pour extrait conforme certifié par moi en vertu du pouvoir qui m'en a été donné par l'acte de société susdatée.

WATTEL-PRUS ET FILS.

ude de M^r DUTHOIT, notaire à Roubaix.

Lundi, 6 novembre 1865, à 3 heures de relevée ledit DUTHOIT vendra publiquement en son étude.

Roubaix, front au quai du canal

3 MAISONS A ÉTAGE

Transatlantiques ont varié de 535 à 545. Cours moyen du comptant : 3 0/0, 68 ; 4 1/2, 96,62 1/2. Banque de France, 3.700. Crédit foncier, 1.325.

Paris, 27 octobre.

Le marché a été encore aujourd'hui fort mauvais, principalement pour les valeurs étrangères. Cependant, une amélioration sensible s'est manifestée vers la fin de la Bourse. La Rente reste à 67,95 après 67,90 et l'Italien à 65,40 après 65,20. Le Mobilier s'est relevé de 872,50 à 882,50; l'Espagnol a varié de 491,25 à 491,50. Parmi les chemins français, l'Orléans a faibli à 812,50; le Midi reste à 560 et le Lyon à 448,75 après 845. Le Lombard finit à 442,50 après 407,50, l'Autrichien à 375 après 390, le Sarde à 213,75 après 210, le Romain à 161,25 après 155. Le Saragosse s'est tenu de 250 à 240 pour finir à 242,50. Le Nord d'Espagne reste à 195 après 190. Le Comptoir d'escompte est à 990, la Société générale à 613, le Transatlantique à 548,25, la Compagnie immobilière à 541,35, et le Suez à 420. La Bourse de Londres a fermé aujourd'hui à l'occasion des funérailles de lord Palmerston.

Cours moyen au comptant : 3 0/0, 67,97 1/2; 4 1/2, 96,62 1/2.

Banque de France, 3.700.

Crédit foncier, 1.320.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 25	le 27
3 % ancien	68,15	68.
4 1/2 au com.	96,50	96. 87

COMMERCE

Havre, jeudi.

Cotons.—Notre marché reste tout aussi languissant que ces jours derniers, avec des prix faibles. A livrer, on a fait à 210 fr. de beaux Madras de part de juillet, via Bordeaux. En général, le coton à livrer est offert, et l'on ferait pour certains lots assez sensiblement au-dessous des prix payés.

Les ventes notées à quatre heures et demie ne dépassent pas 189 balles.

Havre, samedi.

Cotons.—Des avis moins froids reçus ce matin de Liverpool ont redonné plus de ton à notre marché, avec plus de demande, sans en disponibles, qui se sont raffermis, qu'en cotons à livrer, et ceux-ci se sont établis en reprise de 5 à 10 fr. avec peu de vendeurs.

Liverpool, mercredi.

Ventes, 5,900 balles; marché calme et irrégulier; la baisse paraît cependant tenter les acheteurs.

Liverpool, jeudi.

Ventes 8,000 balles; marché très froid et haussant.

Liverpool, jeudi (2^e dépêche).

Voici la cote arrêtée par les courtiers : Middling d'Amérique, de 22 1/2 à 23 d. 1/4 baisse 1/2; fair Jumel roulé, 22 (baisse, 1 1/2 d.); dito ouvert, 22 d. (baisse, 1 1/4); Smyrne, 24 (baisse, 1); Pernambuco, 24 1/2 (baisse, 1/2); Maceio, 22 d. 1/2 (baisse, 1/2); Maragnan, 22 1/2; Sawgind, 18 1/2 (baisse, 1 1/2); Broach, 18 d. (baisse, 3/4); Oomrawuttie, 17 3/4 (baisse 1 1/2); Dhollerah, 18 d. (baisse, 1 1/2); Tinniveilly, 18 1/4 (baisse, 1 1/2); Comptah, 18 1/2 (baisse, 1); Bengale, 12 3/4 (baisse, 1/2); Madras 18 1/2 (baisse 1/4); Chine, 17 1/2 (baisse, 1/4).

Liverpool, vendredi.

Ventes de la semaine, 44,000 balles; arrivages, 45,000 balles; consommation, 15,000 balles; exportation 7,000 balles; stock, 802,000 balles, dont 37,000 balles Amériques.

Bombay, 14 octobre.

Cotons.—Le Dhoilerah revient à 15 d. et le Broach à 14 d., coté et fret.

Kurachee, 12 octobre.

Cotons.—Plus faible, Scind, 28 R. ou environ 9 d. 5/8, coté, fret et assurance.

Alexandrie, 21 octobre.

Cotons.—Marché très animé, haussant; fair machiné, 45 T. ou environ 312 fr., franco à Marseille; good fair, 45 T. 1/2 ou 315 fr. 5k.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 21 au 27 octobre 1865 inclus.

28 garçons et 22 filles.

MARIAGES.

21 octobre 65 — Charles-Louis Gérard, tisserand, et Marie-Philomène Vandewiele, journalière.

23 — Jean-André Taelman, tisserand, et Pétronille-Françoise Everaert, tisserande. — Florent Sentin, tisserand, et Eugénie Desrumaux tisserande. — Jean-François Honoré, journalier, et Florine Lambrecq, tisserande. — Aimé Desbonnets, tisserand, et Sophie Delespaul bobineuse. — Théophile-Eugène-Louis Despierre, employé de commerce, et Hortense Carton, sans profession. — Eugène-Hubert Jamar, la-

Bâtiments en dépendant, caves sur le quai et 6 ares 43 centiares de fonds et terrain produisant un revenu annuel de 2100 francs, savoir :

ARTICLE 1^{er}

UNE MAISON à usage de cabaret louée 500 fr. et l'impôt.

ARTICLE 2^e

UNE MAISON à usage de teinturerie chinoise et caves louée 700 fr. et l'impôt.

ARTICLE 3^e

Une Maison à usage de fonderie, louée 900 francs et l'impôt. 5609 29 o. 1 no.

Etude de M^r DUTHOIT notaire à Roubaix

Jeudi 9 novembre 1865 à 3 heures de relevée M^r Duthoit, notaire à Roubaix, procédera en son étude à la vente publique en une seule adjudication de

Wattrelos, rue du Moulin

UNE MAISON

avec 4 ares 43 centiares de fonds et potager, tenant d'un côté à M. Legrand d'autre à M. Lagniez. 5610 28 o. 1. 8 n.

veur de dames, et Catherine-Elise Dujardin, couturière. — Désiré-Alexandre Duthoit, tisserand, et Sophie-Augustine Destombes, journalière. — Charles-Louis Devos, garçon boulanger, et Florine Dhont, couturière. — Charles-Louis Debeer, garçon charcutier, et Sophie Surmont, cuisinière. — Charles-Louis Coudyser, tisserand, et Octavie Verbeest journalière.

24 — Auguste Plateaux, tisserand, et Lévine-Sophie Béghin, ménagère.

25 — Jules-Henri Fautré, peintre en bâtiments, et Stéphanie Delhaye, ménagère. — Auguste Gahide, menuisier, et Clémence Dhelleme, épicière. — Louis Thibé, marchand de lait, et Marie-Louise épicière.

Décès

22 octobre 65 — Ferdinand Turpyn, époux de Clémence Sebillé, 35 ans, fleur, rue du bois.

23 — Louis-Edouard-Baptiste Vaillant, veuf d'Hyacinthe-Eugénie Delaval, 68 ans, fleur, rue du midi. — Charles-Louis Vannieuwehuysen, époux d'Apolline Mousson, 37 ans, laveur de laine, à la basse mesure. — Ferdinand Lesnes, célibataire, 36 ans, plombier, rue neuve.

24 — Honoré Leclercq, célibataire, 36 ans, journalier, à l'hôpital. — Aloïse Pape, époux de Rosalie Steyart, 27 ans, tisserand, à l'hôpital. — Marie-Godolève Verschingel, épouse d'Henri Joseph Delbéque, 26 ans, ménagère, rue de l'Ermitage. — Jean-François Leclercq, époux de Féline Segard, 52 ans, fleur, à l'Espérance.

25 — Nicolas Sluys, époux de Virginie Duquesne, 26 ans, tisserand, route de Tourcoing.

26 — Philomène Quarain, épouse de Elguther Vandamme, 21 ans, ménagère Grande rue. — Augustine-Angélique Segard, célibataire, 38 ans, rentière, rue de bois. — Alphonse Delplanque, célibataire, 27 ans, tisserand, au Fil.

27 — Adolphe Desiré Desbouvy, célibataire, 23 ans, ourdisseur, au vert chemin. — Marie-Aimée Lampe, épouse de Julien Leclercq, 49 ans, ménagère, rue St Laurent.

Plus il est décédé 5 garçons et 8 filles au dessous de l'Age de 10 ans.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux

THEATRE DE ROUBAIX

Dimanche 29 octobre à 6 h. 1/2.

PAUL JONES drame en 5 actes
2^e représentation de C'ETAIT GERTRUDE comédie en un acte.

CHEZ UNE PETITE DAME comédie yan- deville en un acte.

Lundi 30 octobre à 6 h. 1/2.

LA CALOMNIE

CELESTINE LE BIEN AÎMÉ

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Greaves* constate pour l'année 1864 les résultats suivants : Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,121

Affaires acceptées par la C^{ie} 38,766,325

Sinistres payés 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudéman, rue Blanchemaitte, 50.

Ou vous adresse la lettre suivante :

« Soissons, 27 novembre 1864. J'ai employé depuis longtemps dans ma clientèle, et particulièrement sur moi-même, votre Huile de Marrons d'Inde contre la goutte. J'en ai toujours obtenu de bons effets. Je vous prie de m'envoyer sans retard un flacon contre remboursement. » COCHET, médecin.

« A M. Genevoix, 11, Beaux-Arts, Paris. »

L'Huile pure de Marrons d'Inde calme promptement les douleurs de la goutte, des rhumatismes et des névralgies. — Prix : 5 et 3 francs. Exiger la signature Em. Genevoix.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

ROUBAIX GRAND-PLACE

Bureau des ventes mobilières

VENTE

pour cause de départ

d'un belle collection d'objets d'art.

Le lundi 30 octobre 1865, à 4 heures de l'après-midi.

2^e RUE DU CHEMIN DE FER, 17.

VENTE DES DÉMOLITIONS

d'un vaste atelier avec étage et mansarde, grande cheminée d'usinage, chaudière et ses accessoires, appareils à gaz, vitrine, etc.

Le jeudi 2 novembre 1865, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Alfred Roussel, commissaire-priseur.

5614

Conciergerie

Un homme marié, sans enfant, demande une place de concierge. Il connaît le service de table et se chargerait de l'entretien d'une maison, sa femme sait parfaitement faire la cuisine.